Bordereau attestant l'exactitude des informations - SAVERNE - 6751 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 03/10/2025 - 4178 - 2004 B 00303 - 429 232 648 - ABLE

Able
SAS au capital de 500.000 euros
Siège social : 7 rue du Thal
67210 Obernai
429 232 648 RCS Saverne

Décisions collectives des associés du 30 juin 2025

Proposition d'affectation du résultat
Exercice clos le 31 décembre 2024

Troisième décision - Affectation du résultat

Sur proposition du Président, les associés décident de procéder à l'affectation de résultat suivante :

Origine

Résultat de l'exercice : bénéfice de		2.532.375 euros

Affectation

- aux réserves ordinaires	532.375 euros	
- à titre de dividende	2.000.000 euros	
Totaux	**2.532.375 euros**	**2.532.375 euros**

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 160 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 30 juin 2025.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est assujetti à l'imposition forfaitaire unique au taux global de 30%, sauf si elles optent à l'imposition de ces revenus au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce dernier cas, l'intégralité du montant ainsi distribué sera éligible à la réfaction de 40% résultant des dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

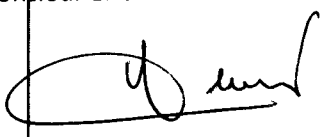
Les associés prennent acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

	Dividende Global Distribué	Dividende par Action	Revenus distribués éligibles à l'abattement	Revenus distribués non- éligibles à l'abattement
2023	2.000.000	160	2.000.000	/
2022	900.000	72	900.000	/
2021	200.000 500.000	16 40	200.000 500.000	/

Adoption

Cette affectation a été adoptée dans son intégralité par décisions des associés du 30 juin 2025.

Le Président
Pour la société New Forrest
Monsieur Eric Heisser



RYDGE Éclairer Entreprendre Réussir

rydge.fr

Comptes annuels

ABLE



CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

31/12/2024

Ce document contient 29 pages

RYDGE CONSEIL

RYDGE Conseil, Société par actions simplifiée et société d'expertise comptable, inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n°14 00024167 01, au capital social de 1.016.638 €, ayant son siège social sis 2 Avenue Gambetta Tour Eqho92066 Paris La Défense Cedex, immatriculée au Registre National des Entreprises le numéro 903309 490 (RCS Nanterre).

RYDGE Entreprendre Réussir

Comptes annuels

ABLE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024 (Bilan)

Sommaire

Compte-rendu de travaux 3

Compte rendu de travaux 4

Bilan & compte de résultat 5

Bilan actif 6

Bilan passif 7

Compte de résultat 8

Annexe comptable 10

Annexe Complete (BIC) 11

ABLE

Compte-rendu de travaux



RYDGE CONSEIL

RYDGE Conseil, Société par actions simplifiée et société d'expertise comptable, inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n°14 00024167 01, au capital social de 1.016.638 €, ayant son siège social sis 2 Avenue Gambetta Tour Eqho92066 Paris La Défense Cedex, immatriculée au Registre National des Entreprises le numéro 903309 490 (RCS Nanterre).

RYDGE
CONSEIL

Rydge Conseil
Expertise Comptable, Gestion sociale, Conseil

200 RUE DE PARIS

-

CS 23404 REICHSTETT

67450 MUNDOLSHEIM CEDEX

Téléphone : +33388182300
Site internet : www.rydge.fr
KPMG ESC & GS

M Eric HEISSER
SAS ABLE
7 rue du Thal

67210 OBERNAI

Lundi le 7 avril 2025

Compte rendu de travaux de l'expert-comptable

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 28/08/2015, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entité SAS ABLE relatifs à l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024 qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 12 849 285 €
- Chiffre d'affaires : 30 370 269 €
- Résultat net comptable : 2 532 375 €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

Marc EDEL
Expert-comptable

ABLE

Bilan & compte de résultat



RYDGE CONSEIL

RYDGE Conseil, Société par actions simplifiée et société d'expertise comptable, inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n°14 00024167 01, au capital social de 1.016.638 €, ayant son siège social sis 2 Avenue Gambetta Tour Eqho92066 Paris La Défense Cedex, immatriculée au Registre National des Entreprises le numéro 903309 490 (RCS Nanterre).

Actif			Au 31/12/2024			Au 31/12/2023
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	51 405	50 668	737	5 130
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	51 405	50 668	737	5 130
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Inst. techniques, mat. out. industriels	18 849	17 649	1 199	1 032
		Autres immobilisations corporelles	455 608	345 589	110 018	129 588
		Immobilisations en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	474 457	363 239	111 218	130 620
	Immobilisations financières (2)	Participations évaluées par équivalence				
		Autres participations				
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immob. de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés	15		15	15
		Prêts				
		Autres immobilisations financières	734 193		734 193	1 206 441
		TOTAL	734 208		734 208	1 206 456
		Total de l'actif immobilisé	1 260 071	413 907	846 164	1 342 207
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises	3 523 235	97 229	3 426 005	3 533 313
		TOTAL	3 523 235	97 229	3 426 005	3 533 313
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)	Clients et comptes rattachés	6 033 338	94 994	5 938 343	4 532 532
		Autres créances	927 605		927 605	487 424
		Capital souscrit et appelé, non versé				
		TOTAL	6 960 943	94 994	6 865 948	5 019 957
	Divers	Valeurs mobilières de placement				
		(dont actions propres :)				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	1 595 407		1 595 407	2 841 064
		TOTAL	1 595 407		1 595 407	2 841 064
Charges constatées d'avance			115 759		115 759	87 584
		Total de l'actif circulant	12 195 346	192 224	12 003 121	11 481 919
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
		TOTAL DE L'ACTIF	13 455 417	606 132	12 849 285	12 824 126

Renvois :
(1) Dont droit au bail
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières 1 206 441
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)

Clause de réserve de propriété — Immobilisations — Stocks — Créances clients

Bilan passif

	Passif	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Capitaux propres	Capital (dont versé : 500 000)	500 000	500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	50 000	50 000
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	5 602 705	4 359 446
	Report à nouveau		
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	2 532 375	3 243 258
	Situation nette avant répartition	8 685 080	8 152 705
	Subvention d'investissement	1 835	2 075
	Provisions réglementées	325 707	325 707
	Total	9 012 623	8 480 488
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total		
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	782 755	1 288 519
	Emprunts et dettes financières divers (3)	23 525	15 028
	Total	806 280	1 303 548
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 225 529	2 023 491
	Dettes fiscales et sociales	702 542	900 273
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	102 309	74 486
	Instruments de trésorerie		
	Total	3 030 381	2 998 251
	Produits constatés d'avance		41 838
	Total des dettes et des produits constatés d'avance	3 836 662	4 343 638
	Écarts de conversion passif		
	TOTAL DU PASSIF	12 849 285	12 824 126
	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	414 174	778 168
	à moins d'un an	3 422 487	3 565 469
	Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	3 678	4 836
	(3) dont emprunts participatifs		

RYDGE Etudier Entreprendre Réussir

Compte de résultat

ABLE

		France	Exportation	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises	27 669 035	2 574 095	30 243 131	33 276 864
	Production vendue : - Biens				
	- Services	126 986	151	127 137	152 230
	Chiffre d'affaires net	27 796 022	2 574 246	30 370 269	33 429 095
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation			5 500	2 000
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			152 399	166 775
	Autres produits			2 408	371
	Total			30 530 577	33 598 242
Charges d'exploitation (2)	Marchandises | Achats			19 400 318	20 827 243
	Variation de stocks			95 109	1 094 746
	Matières premières et autres approvisionnements | Achats				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			5 266 640	5 044 449
	Impôts, taxes et versements assimilés			71 269	81 693
	Salaires et traitements			1 181 858	1 151 529
	Charges sociales			580 312	588 844
	Dotations d'exploitation · sur immobilisations | amortissements			50 360	44 337
	provisions				
	· sur actif circulant			186 498	87 169
	· pour risques et charges				
	Autres charges			156 728	169 016
	Total			26 989 096	29 089 030
	Résultat d'exploitation A			3 541 481	4 509 211
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée B				
	Perte supportée ou bénéfice transféré C				
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)				
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)				
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total				
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)			158 617	175 051
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			158 617	175 051
	Résultat financier D			-158 617	-175 051
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D) E			3 382 864	4 334 159

			Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		240	240
	Reprises sur provisions et transferts de charge			
		Total	240	240
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		60	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
		Total	60	
Résultat exceptionnel		F	180	240
Participation des salariés aux résultats		G		
Impôt sur les bénéfices		H	850 669	1 091 141
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)			2 532 375	3 243 258

(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs	
	incidence après impôt des corrections d'erreurs	
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs	
	incidence après impôt des corrections d'erreurs	
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier	
	- redevances de crédit-bail immobilier	
(4) Dont produits concernant les entités liées		
(5) Dont intérêts concernant les entités liées		

ABLE

Annexe comptable



RYDGE Conseil, Société par actions simplifiée et société d'expertise comptable, inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n°14 00024167 01, au capital social de 1.016.638 €, ayant son siège social sis 2 Avenue Gambetta Tour Eqho92066 Paris La Défense Cedex, immatriculée au Registre National des Entreprises le numéro 903309 490 (RCS Nanterre).

SAS ABLE

Annexe aux comptes annuels

Date de clôture : 31/12/2024

Table des matières

1	Faits caractéristiques de l'exercice	2
1.1	Evénements principaux	2
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	2
1.3	Evènements postérieurs à la clôture	2
2	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	3
2.1	Actif immobilisé	3
2.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	4
2.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	5
2.1.3	Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture	6
2.2	Actif circulant	7
2.2.1	État des stocks	7
2.2.2	Actif circulant / dépréciations	7
2.2.3	Charges constatées d'avance et écarts de conversion actif	8
2.3	Dépréciations de l'actif	8
2.4	Capitaux propres	8
2.4.1	Capital social	8
2.4.2	Variation des capitaux propres	9
2.4.3	Subventions d'investissement	9
2.4.4	Provisions réglementées	10
2.5	Passifs et provisions	10
2.5.1	Provisions	10
2.6	État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	12
2.7	Compte de résultat	14
2.7.1	Ventilation du chiffre d'affaires	14
3	Informations relatives à la fiscalité	15
3.1	Impôt sur les bénéfices	15
3.1.1	Ventilation	15
3.1.2	Impôt différé	16
4	Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	17
4.1	Engagements financiers donnés et reçus	17
5	Informations relatives à l'effectif	18

1 Faits caractéristiques de l'exercice

1.1 Evénements principaux

Aucun événement ni fait significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2016-07 du 26 décembre 2016 à jour des différents règlements.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.3 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est à signaler.

2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

— Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;

— Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;

— Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;

— Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés

2.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

	Immobilisations	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur fin exercice
Incorporelles	Frais d'établissement et de développement - **TOTAL I**	-	-	-	-
	Autres postes d'immobilisations incorporelles - **TOTAL II**	51 406	-	-	51 406
Corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Construction sur sol propre	-	-	-	-
	Construction sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. gales, agencts et am. des constructions	-	-	-	-
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	17 956	893	-	18 849
	Installations générales, agencements, aménagements divers	229 830	7 430	-	237 261
	Matériel de transport	48 350	-	-	48 350
	Matériel de bureau et mobilier informatique	168 492	18 242	16 736	169 998
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-
	TOTAL III	464 628	26 565	16 736	474 458
Financière	Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
	Autres participations	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	15	-	-	15
	Prêts et autres immobilisations financières	1 206 441	-	472 248	734 193
	TOTAL IV	1 206 456	-	472 248	734 208
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	1 722 490	26 565	488 983	1 260 072

2.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement - **TOTAL I**		-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles - **TOTAL II**		46 275	4 393	-	50 668
Constructions	Terrains	-	-	-	-
	Sur sol propre	-	-	-	-
	Sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels		16 924	726	-	17 650
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	171 327	14 123	-	185 451
	Matériel de transport	17 429	7 600	-	25 029
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	128 327	23 518	16 736	135 109
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
TOTAL III		334 008	45 967	16 736	363 239
TOTAL GÉNÉRAL. (I+II+III)		380 283	50 361	16 736	413 907

2.1.2.1 *Durées d'amortissement*

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Matériel et outillage	Linéaire	3 à 5 ans
Installations générales	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

2.1.3 Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture

Cf. 2.1.2 et 2.1.3

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	46 275	4 393	-	-	-	50 668
Corporelles	334 008	45 967	-	16 736	-	363 239
Financières	-		-		-	-
TOTAL	380 283	50 361	-	16 736	-	413 907

2.2 Actif circulant

2.2.1 État des stocks

Catégorie de stocks appropriés à notre entité	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières et approvisionnements			
En cours de production de biens			
En cours de production de services			
Produits intermédiaires			
Produits finis			
Marchandises	3 523 235	97 229	*3 426 005*
TOTAL	*3 523 235*	*97 229*	*3 426 005*

Les stocks de produits achetés sont évalués selon la méthode FIFO.
Le coût d'achat est minoré du coût moyen des escomptes et des remises de fin d'année et augmenté des coûts du bureau d'études.

Le stock déprécié correspond aux articles n'ayant pas connu de rotation depuis plus de deux ans.

2.2.2 Actif circulant / dépréciations

2.2.2.1 Tableau des dépréciations de l'actif

	Situations et mouvements (b)			
	A	B	C	*D*
Rubriques (a)	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice (c)
Stocks	85 031	97 230	85 031	*97 230*
Créances	10 737	89 268	5 011	*94 995*
Autres	-	-	-	-
TOTAL	*95 768*	*186 498*	*90 042*	*192 225*

2.2.3 Charges constatées d'avance et écarts de conversion actif

2.2.3.1 *Charges constatées d'avance*

L'ensemble des charges constatées d'avance concernent des charges d'exploitation.

2.3 Dépréciations de l'actif

Rubriques (a)	*Situations et mouvements (b)* A Dépréciations au début de l'exercice	B Augmentations : dotations de l'exercice	C Diminutions : reprises de l'exercice	*D* Dépréciations à la fin de l'exercice (c)
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-	-
Stocks	85 031	97 230	85 031	*97 230*
Créances	10 737	89 268	5 011	*94 995*
Autres	-	-	-	-
TOTAL	*95 768*	*186 498*	*90 042*	*192 225*

2.4 Capitaux propres

2.4.1 Capital social

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice, ou les mouvements de l'exercice sont décrits ci-après ;	Nombre d'actions	Valeur en capital
Position début de l'exercice	12 500	500 000
Mouvements :		
Position fin de l'exercice	12 500	500 000

2.4.2 Variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	500 000	-	-	500 000
Réserves, primes et écarts	4 409 447	1 243 259	-	5 652 705
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat	3 243 259	2 532 375	3 243 259	2 532 375
Subventions d'investissement	2 076	-	240	1 836
Provisions réglementées	325 707	-	-	325 707
Autres	-	-	-	-
TOTAL	8 480 488	3 775 634	3 243 499	9 012 623

2.4.3 Subventions d'investissement

Date	Organisme	Biens subventionnés	Montant	Amortissement	
				Mode	Durée
22/08/2022		BORNE RECHARGE ELECTRIQUE POUR VEHICULE	2 400	Linéaire	120 mois

2.4.4 Provisions réglementées

Nature des Provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentation : Dotations de l'exercice	Diminution : Reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	-	-	-	-
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	-	-	-	-
Provisions pour hausse des prix	325 707	-	-	325 707
Amortissements dérogatoires	-	-	-	-
Dont majorations exceptionnelles	-	-	-	-
Provisions pour prêts d'installation	-	-	-	-
Autres provisions réglementées	-	-	-	-
TOTAL	325 707	-	-	325 707

2.5 Passifs et provisions

2.5.1 Provisions

	Situations et mouvements (b)			
	A	B	C	D
Rubriques (a)	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminution : Reprise de l'exercice	*Provisions à la fin de l'exercice (C)*
Provisions réglementées	325 707	-	-	*325 707*
Provisions pour risques	-	-	-	-
Provisions pour charges	-	-	-	-
TOTAL	*325 707*	-	-	*325 707*

2.5.1.1 *Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés*

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	-	126 K€	-
Engagements de pension à d'anciens dirigeants	-	-	-
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite	-	-	-

Le montant non provisionné au passif du bilan à la date de clôture, s'élève à 126 435 €.

Notre entité ne provisionne pas ses engagements d'indemnité de départ en retraite, dont les principales caractéristiques sont précisées ci-après :

- Age de départ à la retraite à l'initiative du salarié : 64 ans
- Taux d'actualisation : 4,3 %
- Taux d'augmentation annuel des salaires : 1 %
- Prise en compte du turnover selon les statistiques de la DRES et utilisation de la table de mortalité officielle de l'INSEE.

Il est à noter que la société est couverte par un contrat d'assurance IFC s'élevant à 101 773 € au 31.12.2024.

2.6 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ETAT DES CREANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-	-	-
	Prêts	-	-	-
	Autres immobilisations financières	734 193	-	734 193
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	283 615	283 615	-
	Autres créances clients	5 749 723	5 749 723	-
	Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie* / Provisions pour dépréciation antérieurement constituée*	-	-	-
	Personnel et comptes rattachés	-	-	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	249 327	249 327	-
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	304 674	304 674	-
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
	État et autres collectivités publiques — Divers	2 283	2 283	-
	Groupe et associés	-	-	-
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	371 322	371 322	-
	Charges constatées d'avance	115 760	115 760	-
	TOTAL	**7 810 897**	**7 076 704**	**734 193**

Prêts Accordés en cours d'exercice	-
Remboursements obtenus en cours d'exercice	-

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-	-	-	-
Autres emprunts obligataires		-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	3 679	3 679	-	-
	à plus d'1 an à l'origine	779 077	364 902	414 174	-
Emprunts et dettes financières divers		-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés		2 225 530	2 225 530	-	-
Personnel et comptes rattachés		197 826	197 826	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		225 088	225 088	-	-
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	245 250	245 250	-	-
	Obligations cautionnées	-	-	-	-
	Autres impôts, taxes et assimilés	34 377	34 377	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	-	-	-
Groupe et associés		23 525	23 525	-	-
Autres dettes (dont relatives à des opérations de pension de titres)		102 310	102 310	-	-
Dettes représentative de titres empruntés ou remis en garantie		-	-	-	-
Produits constatés d'avance		-	-	-	-
	TOTAL	3 836 662	3 422 488	414 174	-

Emprunts souscrits en cours d'exercice	-
Emprunts remboursés en cours d'exercice	504 313
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physique à la clôture	-

2.7 Compte de résultat

2.7.1 Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	27 669 036	2 574 096	30 243 132
Production vendues :			
- Biens	-	-	-
- Services	126 986	151	127 137
Chiffre d'affaires net	27 796 022	2 574 247	30 370 269

3 Informations relatives à la fiscalité

3.1 Impôt sur les bénéfices

3.1.1 Ventilation

	Résultat courant	Résultat exceptionnel
Résultat avant impôts	3 382 864	180
Impôt au taux de : 25%	850 624	45
Impôt sur PVLT	-	-
Résultat après impôts	2 532 240	135

Méthode employée :

Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

3.1.2 Impôt différé

L'impôt payé d'avance au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

Bases - Provision ORGANIC	17 708 €
-	
-	
Taux d'imposition 25%	
Créance d'impôt différé	4 427 €

L'impôt non comptabilisé à payer au titre des provisions réglementées à réintégrer ultérieurement dans l'assiette (ou au titre d'autres dispositions fiscales) se compose comme suit :

Provisions réglementées	
Autres dispositions fiscales	325 707 €
Total base	
Taux d'imposition [25%]	
Dette d'impôt différé	81 426 €

Amortissements réputés différés :
Déficits reportables :
Moins-values à long terme :

4 Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

4.1 Engagements financiers donnés et reçus

Nature d'engagements	Donnés	Reçus
Caution NEW FORREST - ensemble des engagements SG		Aucun engagement en valeur
Caution PGE 90% HSBC		230 993
Contre garantie cautionnement mut BNP Paribas		1276 324
Assurance DIT CTRAT GPE BNP		1215 696
En cours BNP factor	*1 017 763*	

5 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié
Cadres	*11*
Agents de maîtrise et Techniciens	
Employés	*8*
Ouvriers	
TOTAL	*19*

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1 - CLAUSE GÉNÉRALE
Nos fabrications et livraisons sont soumises aux présentes conditions qui prévalent sur les conditions figurant sur les documents l'Acheteur, sauf dérogation écrite de notre part. Toutes les conditions de vente, ainsi que les prix, délais de livraison, mode d'expédition et mode de paiement, portés sur nos tarifs, lettres circulaires, etc., ou faits par nos Agents ou Représentants sont sans engagement de notre part ; sont seules valables les conditions portées sur nos accusés de réception et seulement pour la commande que ceux-ci confirment.

2 - CLAUSE DE COMMANDE
Toute commande s'analyse comme une promesse d'achat, nonobstant confirmation éventuelle de notre part dans les quinze jours qui suivent la réception de la commande.
Est réputée nulle toute annulation ou modification survenant après la mise en fabrication de la commande.

3 - CLAUSE DE TRANSFERT DE RISQUES
Les marchandises voyagent aux risques et périls du Destinataire, quel que soit le moyen de transport choisi. Il appartient à l'Acheteur de faire les réserves éventuelles auprès du voiturier, conformément à l'article 100 du Code du commerce.
Pour être recevable, toute réclamation doit être formulée par écrit dans les huit jours de la date de réception de la marchandise.

4 - CLAUSE D'EXPÉDITION
Les délais d'expédition sont indicatifs, sauf accord sur date ferme passé entre le Vendeur et l'Acheteur. Dans ce dernier cas seulement, l'Acheteur pourra, après mise en demeure, nous faisant une marge de quinze jours pour l'expédition, demander la résolution de la commande pour non-respect de la date d'expédition, ceci en dehors des cas de force majeure.
Sont considérés comme cas de force majeure: grève, émeute, guerre, incendie, inondation, sécheresse, bris ou mise hors service des machines, interruption des services de transport, pénurie de matières premières.
Si l'enlèvement est à la charge de l'Acheteur, à défaut d'enlèvement dans les trente jours suivant la date de livraison prévue, le Vendeur pourra prendre toute mesure nécessaire pour stocker la marchandise aux frais de l'Acheteur ou faire procéder à la livraison après mise en demeure de retirement de la marchandise.
A moins de stipulation contraire, les marchés à disposition devront être livrés dans le délai de six mois du jour de la commande. Passé ce délai, le solde à livrer sera facturé d'office, la quantité et la qualité des produits livrés n'étant plus garanties.

5 - CLAUSE DE PAIEMENT
Les factures sont payables aux échéances prévues et, sauf dérogations contraires, à trente jours fin de mois de mise à disposition.
En cas de paiements échelonnés, le non-paiement d'une échéance entraîne déchéance du terme à la seule initiative du Vendeur.
En cas de non-paiement à échéance, les frais de prorogation et de retour de nos valeurs sont à la charge de l'Acheteur. Ce défaut de paiement entraînera en outre l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues, quel que soit le mode de règlement.
Conformément à la loi n°92-1442 du 31 décembre 1992, tout paiement intervenant après la date de règlement indiquée sur la facture donnera lieu à l'application de pénalités de retard calculées sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur à la date de règlement figurant sur la facture, au gré du fournisseur, et seulement après la mise en demeure notifiée à l'Acheteur.
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 euros. Lorsque les frais de recouvrement sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnité complémentaire, sur justification.
En cas de livraisons échelonnées, le non-paiement d'une livraison entraîne, pour le Vendeur, le droit de rétention sur les livraisons à venir.
Aucune dérogation d'échéance ne peut être accordée par le Vendeur sans la preuve d'une notification aux débiteurs de l'Acheteur de la qualité subrogé de fournisseur à hauteur des sommes dues. Le Vendeur se réserve le droit de demander des garanties particulières en cas de retard de paiement ou d'insolvabilité notoire (état des protêts, privilèges ou nantissements pris sur l'Acheteur).
Le refus de l'Acheteur à fournir les garanties demandées pourra entraîner le droit à revendication des marchandises, dans les conditions des articles 6 et 7 des présentes.
L'escompte de règlement ne pourra être appliqué pour une anticipation inférieure à vingt jours, date de réception du paiement sur notre compte bancaire.

6 - CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ
Le Vendeur se réserve la propriété des marchandises livrées par lui jusqu'au paiement intégral du prix (loi 80-335 du 12 mai 1980).
L'Acheteur devra faire assurer contre pertes et dégâts les marchandises concernées par les présentes et prévenir le Vendeur des mesures prises par des tiers sur lesdites marchandises.
En cas de non-paiement, la restitution des marchandises pourra résulter soit d'une mise en demeure recommandée, soit d'un inventaire contradictoire, soit d'une sommation d'huissier ; l'Acheteur ne pourra s'y dérober.
En cas de vente ou de transformation, l'Acheteur consent une subrogation de créance, dans les conditions visées à l'article 7.

7 - CLAUSE DE SUBROGATION DE CRÉANCE
En cas de revente et/ou de transformation des marchandises, l'Acheteur s'engage à céder, jusqu'au paiement des factures du Vendeur, tout ou partie des créances qu'il détient sur ses propres débiteurs, quitte à aviser ceux-ci de la subrogation de créance par lui consentie, sur simple demande du Vendeur, et ce à due concurrence de la valeur des marchandises soumises à la réserve de la propriété.

8 - CLAUSES TECHNIQUES
Les conditions techniques sont détaillées dans le Code des usages des différents produits commercialisés par la société ABLE. Elles peuvent être fournies à tout acheteur sur sa demande.

9 - CLAUSE TERRITORIALE DE JURIDICTION
En cas de litige éventuel de quelque nature que ce soit, attribution de juridiction est faite aux tribunaux du Siège social du Vendeur.

10 – CLAUSE OUTILLAGE-CLICHES
Les clichés, plaques Offset et outillages facturés au client et stockés par notre société seront systématiquement détruits s'ils n'ont pas fait l'objet d'une demande de retour par le client dans un délai de deux années civiles à compter de la fin de l'exécution de la dernière commande. Ils feront l'objet d'une nouvelle facturation si une commande devait être produite après ce délai de deux ans.